
COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 13 novembre 2018

(Salle Sainte-Anne de Saint-Gaudens)

La secrétaire, Yvette Dulac, fait signer la feuille de présence.

Sur 65 adhérents à jour de leur cotisation, 28 sont présents ou représentés (dont 3 pouvoirs). Les conditions du quorum n'étant pas précisées dans les statuts, le quorum est atteint.

Le président prend la parole et procède à la lecture du Rapport d'activités pour l'exercice 2017-2018.

Il retrace les faits marquants de l'exercice avec notamment le travail sur nos outils de communication.

Le site Internet est toujours attentivement suivi par Emma qui fait en sorte de le maintenir à jour en prenant soin de l'améliorer en permanence.

Le projet de refonte de la plaquette n'a pu aboutir pour des raisons à la fois techniques et financières. Ce chantier sera repris sur l'exercice en cours.

L'aspect recrutement fera l'objet d'un thème spécifique que le C.A. abordera lors d'une séance de travail d'une demi-journée en mars 2019.

La mise en œuvre d'un cours gratuit pour chaque choriste s'est concrétisée et cela a permis de donner à l'Atelier vocal une nouvelle dynamique. Toujours animé par Marith, cet atelier a eu, grâce à son sérieux, une gestion efficace techniquement et financièrement.

Les conditions d'accueil des nouveaux choristes avec la réunion et le Livret d'accueil ont été reconduits en octobre 2018 mais avec peu de présents à la réunion.

Le poste « Fonds de solidarité », créé pour pallier à certaines difficultés ponctuelles de choristes dans le paiement de la cotisation, a joué son rôle toujours dans le respect de la discréetion qui est de mise.

Le Président a également évoqué les initiatives du mouvement A.C.J. sur la région Occitanie, avec le lancement du nouveau programme Inter-chœurs autour de motets et la concrétisation avec un concert aux Choralies de Vaison la Romaine en août 2019.

Toujours dans le cadre du mouvement ACJ, le lancement du chœur de femmes Donabella, sous l'impulsion de Julie Briand, auquel plusieurs choristes de l'E.V.C. participent.

Il retrace ensuite les diverses étapes de l'année en matière de concerts avec, notamment :

- le concert du 30 septembre 2017 pour Pleins Sons à la Collégiale en association avec 3 autres choeurs. Une grande satisfaction des spectateurs présents malgré une fréquentation insuffisante ;
- le concert pédagogique du 14 octobre 2017 à l'Auditorium très réussi avec, toutefois, un nombre de spectateurs plus faible que lors du précédent ;
- le concert Luminance du 22 avril 2018 qui a été une grande réussite tant par le nombre de spectateurs à la Collégiale (plus de 300 personnes) que par la grande satisfaction des spectateurs présents ;
- La présence de Pleins Sons à la « Fête des chorales » avec des morceaux chantés en solo ;

- A signaler également la tenue d'un concert à Dremil-Lafage avec, au programme, le Requiem de Schumann, dans le cadre du chœur régional ACJ où sont présents des choristes de l'E.V.C. Le point de l'exercice ne serait pas complet sans évoquer la préparation du grand Concert du 20 octobre 2018 qui fera l'objet d'un point détaillé dans le prochain Rapport d'activités.

Le Président aborde ensuite l'aspect cotisations. Le C.A. propose à l'Assemblée de positionner la cotisation sur l'exercice 2019-2020 à hauteur de 140 € pour l'E.V.C. (130 € pour les couples), la surcotisation Luminance restant inchangée à hauteur de 80 €.

Il évoque également la nécessité d'étoffer le C.A. du fait de la démission de plusieurs administrateurs.

Le Président cède ensuite la parole au trésorier.

Jacques A. commente les résultats financiers de l'exercice.

Il constate que le résultat net réalisé (+ 258,33 €) est globalement conforme au prévisionnel.

Ce résultat tient compte des recettes et des dépenses de l'exercice sans l'impact du concert d'octobre 2018.

Il commente ensuite le budget prévisionnel 2018-2019 et apporte des précisions sur certains postes.

Le Président donne la parole à Christian Nadalet pour un point sur les aspects musicaux.

Christian N. fait un résumé des temps forts de l'année avec le Requiem de Mozart et le concert autour du programme Vivaldi qui a donné beaucoup d'envie et a permis au groupe de mieux consolider ses liens à travers le travail fourni.

Malgré un affaiblissement tangible des pupitres hommes, il y a une réelle qualité de prestations.

Christian continue de penser qu'une bonne ambiance aboutit toujours à un résultat positif.

Il salut le travail de certains choristes (entre autres Jean-Paul) qui ont fait un gros travail de préparation pour faciliter le travail des choristes dans l'aspect déchiffrage. C'est grâce à cette implication et le sérieux de chacun que nous pourrons progresser.

Le programme Luminance 2018-2019 basée sur l'apprentissage de nombreux motets en combinaison avec le Chœur régional et le programme Inter-chœurs permettent d'apporter une dynamique forte avec, en point de mire, les Choralies de Vaison la Romaine.

Ce programme permettra de pouvoir produire un programme en concert sous diverses formes et concrétiser un autre projet qui lui tient à cœur et sur lequel il réfléchit : bâtir un programme « commun » et organiser un concert avec les deux chœurs de l'EVC réunis. Des propositions seront faites dans cette optique.

Cette perspective de réunir les deux chœurs est reçue très positivement par les choristes présents.

Le Président procède ensuite à la lecture d'un mail de Christian Pariot, destiné à l'Assemblée.

Il fait part de sa démission comme chef de chœur de Pleins Sons, du fait d'une année, de son point de vue inconsistante. Il mentionne également que sa motivation n'étant plus suffisante, il préfère arrêter.

Face à cette situation, le Président indique qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Il précise que deux solutions sérieuses existent à ce jour. Elles seront étudiées lors d'un C.A. exceptionnel le lundi 19 novembre et proposées aux choristes de Pleins Sons à la répétition qui suivra.

Le Président demande aux adhérents s'ils ont des questions ?

Janine Saint Martory souhaite qu'une meilleure cohésion existe entre les deux chœurs et demande s'il est envisagé d'avoir des initiatives dans ce domaine.

Le Président précise qu'il a été acté que des œuvres communes aux deux chœurs seront travaillées pour organiser un concert dont une partie du programme sera en commun.

Marith B. souhaite savoir sur quels thèmes le C.A. va travailler dans le cadre de sa demi-journée de réflexion.

Il lui est répondu que, d'ores et déjà, deux thèmes seront abordés : le fonctionnement de l'E.V.C. avec ses deux chœurs et le recrutement.

Andréa O. demande qui s'occupe de l'hébergement pour Vaison la Romaine ? Il lui est précisé que c'est ACJ Midi-Pyrénées qui a en charge cet aspect. Pour le transport, l'E.V.C. doit gérer ce volet en liaison avec ACJ.

Concernant le repas de fin d'année, un fichier Doodle va être envoyé à tous les choristes pour recenser les participants et savoir qui accepte de s'investir dans la confection du repas.

* * *

Plus aucune question n'étant posée, l'Assemblée procède au vote des résolutions.

Le Président demande aux adhérents de se prononcer sur la nécessité du vote à bulletin secret. Aucun choriste présent n'émet d'objection pour un vote à main levée.

Quatre administrateurs (Mmes Barthès, Demenitroux, Dulac et Evans) sont en fin de mandat et souhaitent se représenter.

Janine Fraysse-Petrikowski, Maïté Gassulla et Marie Le Mailloux présentent leur candidature au poste d'administrateur.

● **1re résolution**

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité et la situation de l'Association sur l'année 2017-2018, approuve et valide le contenu de ce rapport.

Adoptée à l'unanimité

● **2e résolution**

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier, approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés.

Adoptée à l'unanimité

● **3e résolution**

L'Assemblée générale donne au Conseil d'Administration quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité

● **4e résolution**

L'Assemblée générale décide de positionner le montant de la cotisation annuelle de l'Association à 140 € (130 € pour les couples) sur l'exercice 2019-2020 pour les adhérents de catégorie A. Elle décide de maintenir la cotisation spécifique d'un montant de 40 € sur l'exercice 2019-2020, pour les adhérents de catégorie A âgés de moins de 18 ans présents dans l'un des chœurs. Elle décide également de maintenir le montant de la cotisation annuelle pour les adhérents de catégorie B à 35 € (30 € pour les couples) sur l'exercice 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité

● **5e résolution**

L'Assemblée générale décide de maintenir la cotisation de Luminance à hauteur de 80 € pour l'exercice 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité

● **6e résolution**

L'Assemblée générale élit (ou réélit) à l'unanimité, comme administrateur :

- Mme Barthès,
- Mme Demenitroux,
- Mme Dulac,
- Mme Evans,
- Mme Fraysse-Petrikowski,
- Mme Gasulla,
- Mme Le Mailloux,

qui déclarent accepter les fonctions qui leur sont conférées.

Conformément à l'article 9 des Statuts, la durée du mandat des administrateurs est de 3 ans et se terminera lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité

● **7e résolution**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes pour faire les dépôts prescrits par la loi.

Adoptée à l'unanimité

L'Assemblée générale ordinaire est clôturée.

La Secrétaire :

Le Trésorier :

Le Président :